

Conseil Municipal
8 JANVIER 2021
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. COMTE

Présents : MALACHANNE - HLYWA - GRAVEZAT - FABREGUE - PETIT- BONNET - DENNEULIN - GIBELIN - SAEZ - MERLE - CORNUT- SINET - TRAUCHESSEC - GAYTON.MESA - GUY - BERARD DE MALAVAS - DANIEL

Procurations :

RIOS a donné procuration à HLYWA

ROSSO donné procuration à BERARD DE MALAVAS

Absence :

Madame VERDELHAN s'est excusée pour son absence en raison d'un rendez-vous de dernière minute qu'elle devait honorer Elle a précisé dans son mail qu'aucune délibération de ce jour n'appelait d'observation de sa part (voir copie du mail joint)

Madame HLYWA est élue secrétaire de séance.

Mme POLGE est arrivée à 18h10 - Madame WILUS est arrivée à 18h15.

Monsieur le Maire débute la séance en présentant ses condoléances et celles du conseil municipal à la famille de Monsieur Boinon Patrice et son épouse Florence pour le décès de Monsieur Molines Roger.

Monsieur Comte exprime ses remerciements aux nombreuses personnes, élus et citoyens qui lui ont témoigné des messages de rétablissement et d'encouragement pour sa santé.

Il présente à ses administrés et aux élus tous ses vœux pour la commune en ce début d'année.

Il espère une amélioration sanitaire pour le pays et souhaite que 2021 soit propice à un retour à la vie normale.

Informations :

Un courrier de la liste Autrement avec vous a été envoyé à l'attention du Maire le 20 décembre 2020. Ce courrier précise que le tribunal Administratif est saisi par le groupe d'opposition pour annuler la délibération du 6 novembre 2020 relative à l'expression de l'opposition qui avait pourtant été voté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1 - Adoption du PV du 11 décembre

3 contre : Daniel, Berard de Malavas, Rosso

Adoptée

2 - Adhésion de la commune au service commun SIG - Prorogation de la convention d'une année

Le 5 juillet 2017 la commune avait adhéré au service commun SIG « Système d'Information Géographique ». Cette convention devait prendre fin en décembre 2020. Au vu de la nécessité de se préparer au mieux à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme imposées par la loi à partir du 1^{er} janvier 2022, il est indispensable de mettre en place les procédures et toutes les évolutions qui vont s'imposer à la réussite de cette démarche. Pour faire ce travail il convient de proroger pour un an cette convention entre la Ville et Alès Agglomération du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021

Adoptée à l'unanimité

3 - Autorisation de signature de l'avenant de prorogation à la convention d'adhésion au service instruction des autorisations du droit des sols avec Alès Agglomération

Comme la précédente délibération le Maire informe le conseil qu'il convient de proroger la convention avec le service ADS

Sans connaître à ce jour les changements et les impacts que cette dématérialisation va avoir sur l'organisation du service ADS et sur les relations avec les communes membres, il s'agit en attendant, de renouveler à l'identique pour une année supplémentaire la convention d'adhésion initiale,

Adoptée à l'unanimité

4 - Avis sur le pacte de gouvernance 2020-2026

Ce document qui vient fixer les fondements politiques de la communauté d'agglomération d'Alès en matière :

D'évolutions face à de nouveaux défis démocratiques.

Des instances de la Communauté

Des nouveaux outils de coopération au service des élus du bloc communal : Agglomération – Communes membres

Doit être étudié par le conseil municipal et doit formuler un avis

Le conseil est invité à donner un avis favorable

Adoptée à l'unanimité

5 - Subvention exceptionnelle pour paiement des fluides (eau gaz électricité) au presbytère

Afin d'héberger les infirmières du centre de santé et l'ostéopathe durant la durée des travaux estimée à une période de 6 mois (janvier à juin 2021) le logement du presbytère accueillera ces professionnels de santé. Pour couvrir les frais de fluide de cet appartement, la Ville, propriétaire du logement, propose de verser une subvention de 180 euros par mois

Adoptée à l'unanimité

6 - Convention pour le support de communication

Dans le cadre de la réalisation de la news, de la revue municipale, de l'agenda il convient de passer une convention avec l'entreprise CMI et HMC.

La conception, la réalisation, l'édition et la régie publicitaire seront réalisées par l'entreprise CMI et HMC pour une durée de 3 ans.

Patrice Daniel demande le prix de ce contrat. Etienne Malachanne précise qu'il s'agit d'environ 200 euros. Claude Bonnet indique que la prise en charge des frais publicitaires par l'entreprise permet de limiter les coûts.

Adoptée à l'unanimité

7 - Demande de subvention 2021 auprès de la Région, de l'État, du Département, de l'agglomération pour le projet d'agrandissement de la mairie avec mise en conformité PMR et rénovation énergétique du bâtiment

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'agrandissement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville qui prendra en compte l'accessibilité PMR et la rénovation énergétique du bâtiment, un dossier complet d'avant-projet a été élaboré ainsi qu'un plan de financement.

Le premier adjoint présente les plans d'esquisse du projet réalisé pour établir un budget estimatif à la demande de subvention

Monsieur Daniel regrette ne pas avoir eu ces plans avant pour l'étudier.

Monsieur le maire et Monsieur Malachanne insistent sur la nécessité d'agir vite pour déposer auprès de l'Etat la demande de subvention

Aussi les esquisses ont été envoyées par l'architecte en charge du projet le mercredi 6 janvier dernier. Il est proposé par Monsieur Merle d'étudier éventuellement en commission des travaux les améliorations et modifications du projet.

Adoptée à l'unanimité

Pour les questions 8, 9, 10 le maire informe le conseil qu'il s'agit de régularisation de situations de personnels. Situations qui ont été abordées en commission du personnel.

8 - Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'adjoint technique territorial à temps complet.

Madame Berard de Malavas souhaite savoir si pour ce poste le CDG 30 avait été saisi pour avis. La DGS de la ville répond qu'en effet l'accord du CDG a été recherché et que l'agent a même rédigé et remis un courrier de démission de son poste technique à la faveur d'un poste administratif.

Adoptée à l'unanimité

9 - Création de deux emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps non complet (31/35^{ème}) et mise à jour du tableau des effectifs.

Régularisation de deux contrats sur le temps de travail d'agents aux écoles.

Adoptée à l'unanimité

10 - Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet

Il s'agit de régulariser la situation d'un agent au stade.

Adoptée à l'unanimité

11 - Attribution du marché suite au choix de la commission d'appel d'offres aux entreprises concernant le projet d'extension et accessibilité du centre de santé de Salindres

Suite à la commission d'appel d'offre du 6 et du 15 décembre 2020, 18 offres ont été reçues. Pour des raisons économiques la ville a fait le choix de réaliser par les services municipaux le lot 7 et 8.

Les meilleures offres classées sont :

LOT 1	GROS OEUVRE	RAFFO ET FILS	46 506.11 € HT
LOT 2	OSSATURE BOIS	SARL A TOUT BOIS	28 999.36 € HT
LOT 3	ASCENSEUR	MYDL	24 800 € HT
LOT 4	MENUISERIE	VIDAL ALU	8 131.41 € HT
LOT 5	MENUISERIE INTERIEURE	RUBBO	6 620.96 € HT
LOT 6	CLOISONS	FEZAA SUD VILLA CONCEPT	1 0654 € HT
LOT 7	CARRELAGES	CLASSE SANS SUITE	
LOT 8	SOL	CLASSE SANS SUITE	
LOT 9	ELECTRICITE	BOULZE	27 989 € HT
LOT 10	PLOMBERIE	PCSB	48 374.20 € HT

Patrice Daniel constate que le prix de l'ascenseur est particulièrement attractif. Il demande quel genre de sol sera posé, Monsieur Merle précise qu'il s'agira de sol souple de grand passage. Monsieur le Maire regrette que les artisans salindrois n'aient pas postulé sur ces divers lots.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour est épuisé à 18h50. Fin de séance

Le Maire